



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Ravalement de façade et zinguerie – 1 rue des Carrières – BY PEQUIGNOT et 2 P Toiture.**

**ARR 2026-06-29-110-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par les entreprises BY PEQUIGNOT 5 rue des Vignes à AUTECHAUX-ROIDE 25150 et l'entreprise 2 P TOITURE 36 rue de Berne – 25230 – SELONCOURT.

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre un ravalement de façade et de zinguerie, rue des Carrières à SELONCOURT.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de ravalement de façade et de zinguerie auront lieu, à SELONCOURT, rue des Carrières à hauteur du n° 1. Ces travaux se dérouleront à partir du 06 juillet 2026 pour une durée de 6 semaines.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des piétons se fera sur le trottoir d'en face. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise BY PEQUIGNOT chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 29 juin 2026

Monsieur Patrick Liégeart

Adjoint aux travaux

